

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE MANICOUAGAN

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
tenue le mardi 24 janvier 2023, à 11 h, à la salle du conseil de l'édifice situé au 800, avenue
Léonard-E.-Schlemm, Baie-Comeau

Sont présents :

M ^{MES}	Carole Deschênes	représentante suppléante de Baie-Comeau
	Isabelle Giasson	directrice générale et greffière-trésorière
	Julie Guay	représentante suppléante de Chute-aux-Outardes

ET

MM.	Étienne Baillargeon	représentant de Baie-Trinité
	Steeve Grenier	représentant de Franquelin
	Raymond Lavoie	représentant de Ragueneau
	Julien Normand	président et représentant de Pointe-aux-Outardes

Sont absents :

Gino Boucher	représentant suppléant de Pointe-Label
Jean-Yves Bouffard	représentant de Godbout

ORDRE DU JOUR

1.0 Préliminaires

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance publique ordinaire du 20 décembre 2022

2.0 Décisions

Administration

- 2.1 Adoption de la liste de comptes à payer n° 2022-12 de la Régie ainsi que n° 2022-12 du magasin de réemploi Phase 2
- 2.2 Adoption du compte à payer de la carte Mastercard de la Régie de décembre 2022
- 2.3 État des revenus et des dépenses au 31 décembre 2022
- 2.4 Dépôt rapport annuel 2022 sur l'application du règlement sur la gestion contractuelle

3.0 Informations

- 3.1 Revue de presse 2022

4.0 Correspondance

- 4.1 Révision 2023 des coûts de gestion postfermeture et proposition d'une nouvelle contribution du lieu d'enfouissement - MELCCFP
- 4.2 Avis de recevabilité – Aménagement et exploitation du lieu de compostage

5.0 Affaires nouvelles

- 5.1 Prochaine rencontre de travail – le mardi 28 février 2023
- 5.2 Prochaine séance ordinaire publique – le mardi 28 février 2023

6.0 Période de questions

7.0 Fermeture de l'assemblée

PROCÈS-VERBAL

1.0 PRÉLIMINAIRES

1.1 Ouverture de la séance

Le président et représentant de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes, Julien Normand, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum. Il est 11 h 04.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2023-01

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Franquelin, Steeve Grenier, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour modifié.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2023-02

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance publique ordinaire du 20 décembre 2022

Attendu que les membres du conseil d'administration ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance publique ordinaire du 20 décembre 2022;

Attendu que les membres du conseil d'administration renoncent à la lecture du procès-verbal.

Sur la motion de la représentante suppléante de la Ville de Baie-Comeau, Carole Deschênes, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance publique ordinaire du 20 décembre 2022, tel que rédigé et que le président et la directrice générale et greffière-trésorière soient, par la présente résolution, autorisés à le signer.

Approuvé séance tenante.

2.0 DÉCISIONS

ADMINISTRATION

Rés. 2023-03

2.1 Adoption de la liste de comptes à payer n° 2022-12 de la Régie ainsi que n° 2022-12 du magasin de réemploi Phase 2

Sur la motion de la représentante suppléante de la Municipalité de Chute-aux-Outardes, Julie Guay, il est unanimement résolu d'adopter la liste de comptes à payer n° 2022-12 de la Régie d'une somme de 1 047 331,56 \$ ainsi que n° 2022-12 du magasin de réemploi Phase 2 d'une somme de 2 830,26 \$ pour un total de 1 050 161,82 \$ conformément à l'article 5.1 du Règlement 09-31 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire ainsi que de délégation de dépenses.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2023-04

2.2 Adoption du compte à payer de la carte Mastercard de la Régie de décembre 2022

Sur la motion de la représentante suppléante de la Ville de Baie-Comeau, Carole Deschênes, il est unanimement résolu d'adopter le compte à payer de la carte Mastercard d'une somme totale de 484,10 \$ pour décembre 2022, conformément à l'article 5.1 du Règlement 09-31 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire ainsi que de délégation de dépenses.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2023-05

2.3 État des revenus et des dépenses au 31 décembre 2022

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Franquelin, Steeve Grenier, il est unanimement résolu d'adopter l'état des revenus et des dépenses au 31 décembre 2022 tel que présenté par la directrice générale et greffière-trésorière, Isabelle Giasson.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2023-06

2.4 Dépôt rapport annuel 2022 sur l'application du règlement sur la gestion contractuelle

Attendu que selon l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*, au moins une fois l'an, la Régie dépose, lors d'une séance du conseil, un rapport sur la gestion contractuelle;

Attendu que le rapport annuel sur la gestion contractuelle 2022 a été préparé par la directrice générale et greffière-trésorière, Isabelle Giasson.

Sur la motion de la représentante suppléante de la Municipalité de Chute-aux-Outardes, Julie Guay, il est unanimement résolu d'accepter le dépôt du rapport annuel sur la gestion contractuelle 2022, tel que préparé par la directrice générale et greffière-trésorière, Isabelle Giasson.

Approuvé séance tenante.

3.0 INFORMATIONS

3.1 Revue de presse

Isabelle Giasson a remis aux élus la revue de presse 2022.

4.0 CORRESPONDANCE

4.1 Révision 2023 des coûts de gestion postfermeture et proposition d'une nouvelle contribution du lieu d'enfouissement

Isabelle Giasson dépose la correspondance du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs concernant la révision des coûts annuels de gestion postfermeture et la proposition de la nouvelle contribution à la fiducie, requises pour avril 2023.

4.2 Avis de recevabilité – Aménagement et exploitation du lieu de compostage

Isabelle Giasson dépose la correspondance du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs concernant l'avis de recevabilité pour analyse de la demande d'autorisation ministérielle pour l'aménagement et exploitation du lieu de compostage.

5.0 AFFAIRES NOUVELLES

5.1 Prochaine rencontre de travail – le mardi 28 février 2023 à 8 h



5.2 Prochaine séance ordinaire publique – le mardi 28 février 2023 à 11 h

6.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Rés. 2023-07

7.0 FERMETURE DE LA SÉANCE

Le représentant de la Municipalité de Franquelin, Steeve Grenier, propose la levée de l'assemblée. Il est 11 h 25.



Julien Normand
Président

Isabelle Giasson, directrice générale
et greffière-trésorière